

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'extension du site logistique existant CAMIF MATELSOM à Vernouillet (28)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues à l'article L.512-7 du Code de l'Environnement) ==> Le site existant est soumis à Enregistrement ICPE. Le classement ne sera pas modifié par l'extension, le site restera en enregistrement. ==> La SDP créée sera de moins de 10000 m ² , celle existante a déjà fait l'objet d'une étude d'impact lors de sa création

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'extension de la plateforme logistique existante actuellement exploitée par CAMIF MATELSOM. Le site existant est composé d'une cellule de stockage d'environ 6000 m² dédiée au stockage de produits combustibles divers dont la literie. Adossé à cette cellule, on retrouve des bureaux/locaux sociaux et des locaux techniques. Le projet comprend la réalisation de 2 cellules de stockage supplémentaire de 4450 et 2275 m² environ en pignon Sud et façade arrière Est de la cellule existante. Ces cellules seront également dédiées à l'accueil de matières combustibles en mélange (hors matelas). Les aménagements extérieurs existants (voiries, parking, bassin d'orage, ...) seront complétés dans le cadre du projet avec notamment des voiries poids lourds pour desservir les quais des deux nouvelles cellules, la création d'un bassin d'orage/rétention incendie étanche, ... Les moyens de défense incendie sont également revus en conséquence.

Le site d'environ 41 851 m² comprendra à terme : 13 422 m² d'emprise toitures et 10 641 m² d'emprise de voiries et dalles béton. On notera que l'étude d'impact initiale du site présentait pour sa part les emprises suivantes : terrain de 57 447 m², emprise toitures de 12688 m² et emprise voiries 9841 m².

4.2 Objectifs du projet

Cette extension permettra à CAMIF MATELSOM de poursuivre son développement économique sur le territoire. Elle permettra de répondre aux pressions fortes que connaît actuellement le secteur de la distribution. CAMIF MATELSOM a besoin pour le développement de son activité d'espaces de stockage/préparation commandes supplémentaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une durée de 9 à 10 mois. La phase de terrassement, phase la plus critique en terme d'impacts potentiels en phase chantier, sera très limitée dans le temps.

L'impact en phase travaux restera limité par la mise en place de bonnes pratiques par le biais de la Charte Chantier Propre. Les engins de chantier seront conformes à la réglementation acoustique en vigueur. Les travaux sont prévus en période diurne et ouvrée. Le brûlage des déchets sera interdit et des moyens de tri sélectif par phase d'avancement seront déployés avec fixation d'objectifs de valorisation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera source de ruissellement d'eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées, qui feront l'objet d'une collecte dissociée entre les EP de voiries et de toitures. Les EP du projet seront dirigées vers le bassin d'orage/rétention incendie étanche à créer (après passage par un séparateur hydrocarbures pour les EP de voiries). Ce bassin à créer sera ensuite vidangés dans le bassin d'orage existant du site non étanche qui assurera le rejet au réseau public à débit régulé. L'ouvrage existant ainsi que le débit de fuite actuel du terrain ne seront pas modifiés.

Le projet sera source de rejets d'eaux usées au réseau public EU de la zone. Bien que le projet d'extension ne présente pas de création de nouveaux sanitaires, le rejet des EU de type sanitaires sera légèrement revu à la hausse du fait de l'augmentation du nombre de salariés sur le site. Il n'y aura pas de rejet d'eaux usées industrielles.

Le projet sera également source de trafic VL et PL supplémentaire, de l'ordre de 25 PL/j et 22 VL/j venant compléter le trafic actuel de 15 PL/j et 18 VL/j.

Un paysagement du site sera réalisé afin de valoriser l'intégration du projet dans le secteur d'étude.

L'activité du site en phase Exploitation sera réglementée par l'arrêté au titre des Installations Classées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'extension sera soumis à demande de permis de construire (SDP créée < 10000 m²) et à Porter à Connaissance au titre des ICPE.

Le site existant a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter en 2009/2010 portant sur une emprise de cellules de 120000 m² au global. Seuls 6000 m² de cellules ont été réalisés, le projet d'extension consiste en la création de cette emprise non réalisée de manière légèrement modifiée par rapport à celle initialement prévue et revue à la hausse (environ 6875 m²) ; mais sur une emprise de terrain plus restreinte.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise terrain	41 851 m ²
SDP existant // SDP extension Projet	6 606 m ² // 6 840 m ²
Emprise voiries existantes // Emprises voiries extension	4 672 m ² // 5 969 m ²
Emprise toitures existantes // Emprises toitures extension	6 336 m ² // 7 086 m ²
Volume entrepôt existant	69 073 m ³ (1 cellule)
Volume entrepôt extension projet	84 632 m ³ (2 cellules)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC Porte Sud
Rue André Marie Ampère
28 500 VERNOUILLET

Parcelle ZI 315

(Entrepôt exploité par MATELSOM)

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 22 ' 25 " E Lat. 48 ° 42 ' 35 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site existant a fait l'objet d'une autorisation d'exploiter (compris étude d'impact) en date du 30/03/2009, pour la création de 2 cellules de 6000 m² chacune. Seule la cellule 1 a été construite. Le site est dorénavant en enregistrement du fait de la modification de la nomenclature ICPE. Le projet consiste en la création des surfaces non bâties à l'époque de manière légèrement modifiée (2 cellules formant un global de 6875 m²) et avec une emprise de terrain plus restreinte.

Les impacts et dangers identifiés en 2009 restent similaires à inférieurs comme cela sera détaillé dans le porter à connaissance ICPE.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont implantées à plus de : 2.1km au Nord Ouest (Pelouses du Bois du Chapitre - Type 1) 2.3 km à l'Ouest (Chênaie Charmaie du Bois de la Lisse - Type 1) 2.3 km au Sud Est (Vallons de Rive gauche de l'Eure à Charpont - Type 2)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone APPB la plus proche est à plus de 3.6 km à l'Est : "Mares à crapauds sonneurs d'Ecluzelles".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc National le plus proche est à plus de 250 km au Sud Est (Forêts) Le PNR le plus proche est à plus de 19km au Nord Est (Haute vallée de Chevreuse) La RNN la plus proche est à plus de 41km au Nord Est (Côteaux de la Seine) La RNR la plus proche est à plus de 14.5 km au Nord (Vallée des Cailles)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du site sont impactés par les niveaux sonores de la RN154 conformément aux plans du PPBE de 2ème échéance du 27/01/2015. Le terrain est situé dans l'emprise des isophones compris entre 60 et 65 dB de jour et 50 à 60 dB de nuit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bien UNESCO le plus proche est la Cathédrale de Chartres à plus de 30km au Sud. Pas de monuments historiques à moins de 500m Pas de ZPPAUP ou AVAP sur la commune
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPRn Inondations du Blaise (par une crue à débordement lent de cours d'eau) approuvé le 08/04/2014. Les terrains du site et du projet ne sont pas situés dans les zones d'aléas du PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE de l'Albien et du Cénomaniien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à plus de 2km au Nord Est "Vallée de l'Eure".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à plus de 2.7km en secteur Sud. Il s'agit de la Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et Vallons affluents (FR2400552) en directive Habitats.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site consomme de l'eau potable pour les usages sanitaires, qui seront maintenus dans le cadre de l'extension et augmentés du fait de l'évolution du nombre de salariés en présence. La consommation est actuellement de l'ordre de 1300m3/an, qui devrait être portée à 2600m3/an. Pas de nouveau branchement. L'eau potable est fournie par le réseau AEP desservant le secteur. Aucun prélèvement direct au milieu naturel n'est ou ne sera réalisé. A noter que l'étude d'impact initiale prévoyait une consommation de l'ordre de 9000m3/an. L'incidence actuelle et projetée sera donc nettement inférieure
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension sera réalisé sur le même niveau de plateforme fini que le bâtiment existant. Il n'y a donc pas d'optimisation particulière des déblais/remblais. Le projet sera excédentaire en certains types de matériaux et excédentaires pour d'autres. Des apports seront donc nécessaires de même que des exports. A noter la création de merlons sur le terrain afin de limiter les exports de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'habitats spécifiques sur l'emprise de la parcelle en dehors des espaces verts rudéraux anthropisés. En dehors de l'emprise du bassin d'orage non étanche existant et non modifié dans le cadre du projet, pas de zone de végétalisation libre permettant de retrouver un caractère naturel. Pas de continuité écologique présente sur le site
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est situé en zone Urbaine au titre du PLU Pas d'usage agricole du terrain
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aléa sismique : risque 1 - Très faible Retrait gonflement des argiles : aléa faible (à noter localement présent selon étude de sols) Pas de risque inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site dans son état actuel induit un trafic PL de l'ordre de 15PL/J moyen. Cette activité sera intensifiée dans le cadre de l'extension du site avec un trafic moyen global à terme de l'ordre de 40PL/j. Le trafic VL sera également revu à la hausse avec environ 40VL/J à terme. On notera que l'étude d'impact initiale prévoyait un trafic de l'ordre de 88PL et 133VL. L'incidence restera donc nettement inférieure à celle initialement prévue.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La rotation des PL sur le site actuellement et à terme est source d'émissions sonores. Toutefois, le site est situé dans une zone d'activités présentant des émissions similaires Pas de cibles sensibles de type habitations. Le terrain est impacté par les nuisances sonores liées au trafic de la RN154.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site dispose d'un éclairage extérieur en période d'activité et d'un éclairage de sécurité en période d'inactivité. L'extension suivra le même schéma. Les équipements extérieurs mis en oeuvre seront orientés vers le bas et viseront à limiter la formation de halos lumineux.</p> <p>Le site s'inscrit dans le fonctionnement lumineux des activités voisines et des espaces publics de la zone.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions dans l'air du site seront représentées par le rejet canalisé de la chaudière gaz naturel. La chaudière existante sera remplacée par une chaudière plus puissante. Toutefois, la puissance restera limitée à moins de 1MW. (et inférieure à la puissance prévue ans l'étude d'impact initiale à 1.4MW)</p> <p>Les rejets diffus seront issus du trafic des PL et des VL de manière similaire à la situation actuelle avec un léger renforcement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est actuellement source de rejets d'eaux usées issues des sanitaires. Cette situation sera maintenue et renforcée dans le cadre de l'extension du fait de l'augmentation du nombre de salariés.</p> <p>Il ne s'agit pas d'effluents industriels.</p> <p>Les réseaux EU du site ne seront pas modifiés dans le cadre du projet.</p> <p>Les rejets EU à terme resteront inférieurs à ceux prévus dans l'étude d'impact initiale.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est actuellement source de rejets d'eaux pluviales vers le réseau public EP du secteur. Ce fonctionnement ne sera pas modifié dans le cadre de l'extension. Les EPt et EPv sont collectées de manière séparative. Les EPv de l'extension seront dirigées vers le bassin étanche à créer après passage par un séparateur hydrocarbures. Les EPt de l'extension seront également dirigées vers cet ouvrage. Cet ouvrage sera vidangé dans le bassin non étanche existant avant rejet au réseau public EP. Le débit de fuite restera inchangé. Pas d'incidence sur la gestion des EP, avec tamponnement à la parcelle.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est actuellement source de déchets non dangereux de type DIB, cartons, plastiques, bois ; et de déchets dangereux issus de la maintenance des installations en très faible quantité.</p> <p>Il s'agit de déchets classiques pour cette activité.</p> <p>La production de déchets sera revue légèrement à la hausse du fait de l'accroissement de l'activité. Les filières de valorisation/traitement sont déjà connues et existantes.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Gestion des EP : bassin étanche de tamponnement, séparateur hydrocarbures, pas de modification du débit de fuite au réseau. A noter que l'étude d'impact initiale prévoyait bien l'infiltration et rejet au réseau public des EP de la tranche 1 et le tamponnement sans infiltration avec rejet au réseau public. Le schéma hydraulique du site ne sera donc pas modifié par rapport à l'étude d'impact initiale.

Trafic PL limité et centralisation de l'activité sur un même site

Le bassin étanche assurera la rétention des eaux polluées en cas d'incendie en complément des réseaux et des quais.

Création de merlons pour limiter l'évacuation de terres dans le cadre des travaux

Mise en place d'une charte de chantier propre avec valorisation des déchets chantier

Mise en place de dispositifs photovoltaïques en couverture de l'extension pour une autoconsommation à minima

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences du projet d'extension resteront similaires à nettement inférieures à celles identifiées dans l'étude d'impact du projet global. Ces éléments seront présentés dans le cadre du porter à connaissance ICPE qui présentera l'évolution des impacts et des dangers dans le cadre de modifications non substantielles.

CAMIF MATELSOM évalue en conséquence que la réalisation d'une étude d'impact ne serait pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Niort

le, 19 Mars 2021

Signature

